

PANORAMA DE L'ACTU



Veille thématique sur l'actualité des familles
15 novembre 2017

LA UNE

Après les Assises de la Protection Juridique des Majeurs

Dix ans après la loi du 5 mars 2007, les **Assises de la Protection Juridique des Majeurs** se tenaient les 7 et 8 novembre à Paris et en télétransmission dans une dizaine de départements.



De nombreux chantiers pour améliorer le dispositif ont été annoncés. Un groupe de travail piloté par le Directeur des Affaires Civiles et du Sceau, Thomas Andrieu, est mis en place pour « remettre à plat l'architecture des mesures judiciaires de protection des majeurs », avec « une ligne directrice claire : la prise en considération des droits fondamentaux des personnes vulnérables ». Cette réflexion sera menée avec les fédérations, dont l'UNAF, qui sauront y apporter une contribution essentielle. Lire : [l'article UNAF](#).

Retrouvez ici [en liens vidéo tous les moments forts des Assises](#).

SANTE



Oui, la généralisation du tiers payant est une condition essentielle pour l'accès aux soins des plus précaires !

Le tiers payant pour tous aurait dû entrer en vigueur au 1^{er} décembre 2017. Mais le gouvernement a décidé un report et indique vouloir mettre en place un tiers payant "généralisable", mais pas obligatoire. Le gouvernement remettra au Parlement, avant le 31 mars 2018, "un rapport sur le calendrier de mise en œuvre opérationnelle du tiers payant intégral".

Les associations de solidarité et de lutte contre les exclusions déplorent ce report. En dispensant les patients de l'avance des frais, la généralisation du tiers payant représente une avancée sociale pour de nombreuses personnes en difficulté qui renoncent aux soins pour des raisons financières. Aujourd'hui, seuls les bénéficiaires de la CMU-C et de l'aide complémentaire santé ont accès au tiers payant. Mais ces deux prestations sont justement celles qui sont frappées par les plus importants taux de non recours (60% pour l'ACS). Ce non accès aux soins a des conséquences lourdes sur les personnes mais aussi sur l'ensemble du système de santé. Les personnes ne se soignent pas à temps et se dirigent en urgence dans les hôpitaux une fois la maladie avancée. Les coûts de prise en charge sont alors bien plus importants que si elles avaient pu être suivies par un généraliste ou un spécialiste. [A lire sur le site de l'APF](#). (Voir aussi notre précédent Panorama en page 3)

Colloque : [Notre système de santé est-il immuable ?](#)

Le 6 novembre dernier, l'UNAF, France Assos Santé et la FNATH (association des accidentés de la vie), ont alerté, lors d'un colloque organisé conjointement, sur le reste à charge croissant des familles, du fait notamment du déport de la prise en charge des frais de soins vers les complémentaires santé et de la non maîtrise des dépassements d'honoraires. La journée a permis aux représentants familiaux de réfléchir sur les pistes d'évolution favorables à l'efficacité de l'assurance maladie.

En lien : [l'enquête de la FNATH sur l'accès aux soins des personnes handicapées et victimes du travail](#).

L'Académie de médecine s'inquiète de la déshérence de la santé scolaire



L'Académie de médecine vient de se pencher sur "La médecine scolaire en France". Un enjeu qui concerne douze millions d'élèves. Le tableau n'a rien d'optimiste, La principale faiblesse de la santé scolaire tient à son manque d'effectifs. Alors que le nombre d'élèves s'est accru, celui des médecins de l'Education nationale est passé de 1.400 en 2006 à 1.000 en 2016... Le nombre d'élèves par médecin de l'Education nationale va ainsi de 2.000 à 46.000 selon les lieux... En savoir plus : [Le rapport de l'Académie de médecine sur la médecine scolaire](#) ; [Le site de l'Académie de médecine](#) ; [Le portail consacré à la santé des élèves sur le site du ministère de l'Education nationale](#).

Consultation publique sur la stratégie nationale de santé

La consultation publique sur la stratégie nationale de santé 2017-2022 a été lancée le 7 novembre. Les Français sont invités à donner leur avis en indiquant "les principaux objectifs que le gouvernement devrait poursuivre en matière de santé" et en formulant eux-mêmes leurs "avis et propositions pour la stratégie nationale de santé". Ils peuvent aussi le faire en se contentant de répondre à une petite dizaine de questions fermées. Pour en savoir plus : [Le site dédié à la consultation publique sur la stratégie nationale de santé](#) ; [La stratégie nationale de santé, dans la version soumise à la consultation publique](#) ; [Le communiqué d'Agnès Buzyn du 7 novembre 2017 sur le lancement de la consultation publique](#).

Lancement du Plan Régional Santé Environnement Grand Est



Le Plan Régional Santé Environnement (PRSE), lancé le 9 novembre 2017, vise à promouvoir un environnement favorable à la santé des citoyens. Il est le fruit d'un travail collaboratif entre l'Agence Régionale de Santé (ARS), la Région Grand Est, la Préfecture de région ainsi que les acteurs régionaux de la santé environnementale. [A consulter ici](#) .

Moi(s) sans tabac : nous y sommes !



En ce mois de novembre, tous les fumeurs sont invités à arrêter le tabac et les non-fumeurs à encourager leurs proches qui se lanceront dans le défi. On arrête ensemble et en équipe ! La région Grand Est compte la proportion de fumeurs quotidiens la plus importante en France métropolitaine : 31,3 % des 15-75 ans fument au moins une cigarette par jour (contre 28,2 % en France). Entre 2010 et 2014, le tabagisme quotidien est passé de 29 % à 31,3 % en région Grand Est. 30 % des jeunes âgés de 17 ans fument quotidiennement.

De nombreuses [actions de prévention et d'accompagnement](#) sont organisées dans la région. (stands d'information dans les gares, conférences dans les hôpitaux, événements sportifs...). Le 21 novembre, de 9h à 19h, la *Fan zone Moi(s) sans tabac* fera escale à Metz, place de la Comédie. C'est le rendez-vous à ne pas manquer !

Inscrivez-vous sur tabac-info-service.fr Rejoignez l'équipe [Les habitants du Grand Est #MoisSansTabac](#) et téléchargez le [kit d'aide à l'arrêt](#).

L'Union Régionale des Associations Familiales du Grand Est, membre de *Grand Est sans tabac*, est partenaire de l'action.

HANDICAP

Parents Handis – Pas à Pas, un guide pour les personnes en situation de handicap et désirant un enfant

L'Association des Paralysés de France (APF) vient de sortir une nouvelle édition du guide « [Parents Handis – Pas à Pas - Du désir d'enfant à son entrée à la maternelle](#) », un livret qui questionne la parentalité et le handicap moteur. Le guide est découpé en 4 parties : 1/ Du désir d'enfant à la procréation 2/ La grossesse et l'accouchement 3/ De la naissance à 12 mois 4/ De un an à l'entrée en maternelle. Y sont abordés dans chacune d'elle tant les aspects psychologiques, matériels que financiers.

Politique du handicap

Du 3 au 13 octobre dernier, Catalina Devandas-Aguilar, la rapporteure spéciale du Haut Commissariat aux droits de l'homme sur les droits des personnes handicapées, a accompli sa première visite officielle en France en vue de "connaître les mesures concrètes prises par les autorités pour mettre en œuvre la Convention relative aux droits des personnes handicapées" (ratifiée par la France en 2010). Elle observe que la politique française s'est peu améliorée depuis la loi Handicap du 11 février 2005. Elle indique que "la définition du handicap au titre de la loi de 2005 ne correspond pas à la Convention et nécessiterait d'être révisée". En outre, la loi ne reconnaît pas le droit à des aménagements raisonnables.

La rapporteure spéciale aligne une longue série de critiques et conclut : "la France doit revoir et transformer son système en profondeur, afin de fournir des solutions véritablement inclusives pour toutes les personnes handicapées, assurer une gestion et une répartition plus efficaces des ressources, et permettre un accompagnement et des services spécialisés de proximité sur la base de l'égalité avec les autres".

Pour en savoir plus :

"[La France doit repenser sa politique du handicap pour construire une société véritablement inclusive](#)"

Handicap et territoires fragiles : la double peine

Le Commissariat général à l'égalité des territoires (CGET) publie dans sa lettre "En bref", une étude originale intitulée "Handicap dans les territoires fragiles : accéder à ses droits, plus facilement".. L'étude observe que "les quartiers de la politique prioritaire de la ville (QPV) et certaines zones rurales accueillent plus souvent que d'autres territoires des personnes en situation de handicap, également exposées à des difficultés d'accès aux droits". Selon le CGET, ces difficultés d'accès aux droits "portent notamment sur l'accès aux prestations et allocations sociales. Elles sont souvent corrélées aux difficultés sociales ou encore à la non-maîtrise de la langue". En savoir plus : [L'étude du CGET dans le n°42 d'"En bref"](#).

POLITIQUE DE LA VILLE

Mobilisation nationale pour les quartiers en difficulté

Olivier Klein, maire de Clichy-sous-Bois, est nommé à la présidence de l'Anru. En visite à Clichy le 13 novembre, le Président de la République a lancé son plan de « mobilisation nationale » pour les quartiers en difficulté et tenu le lendemain à Tourcoing [son premier discours sur la politique de la Ville](#).

Un comité interministériel à la ville est prévu pour mi-décembre, avec en perspectives le retour aux « emplois francs » pour lutter contre les discriminations, un nouveau programme de lutte contre la radicalisation, sécurité quotidienne, des équipements pour les quartiers (crèches, maisons de santé, maisons des services publics, moyens de transport), des aides personnalisées (financement du permis de conduire, "pass culture"...).

Jean-Louis Borloo a été invité par Emmanuel Macron à "remettre les gants" pour élaborer d'ici février 2018 un plan banlieue qu'il précisera au fil d'*Etats généraux de la politique de la ville* qui devraient être accueillis, au cours des trois mois qui viennent, dans plusieurs villes de France (après Paris, le 22 novembre, il est question de Roubaix, le 9 décembre, de **Mulhouse, le 29 janvier**, puis de Nice).

SERVICES AUX FAMILLES



L'UNAF partenaire de la journée nationale des schémas départementaux des services aux familles

Le 25 octobre, M. Lenoir, directeur de la CNAF, a annoncé que 93 schémas avaient été d'ores et déjà signés et que d'ici la fin de l'année, l'ensemble des départements devrait être couvert par un schéma. On note que le niveau régional, envisagé au début de la mise en place des schémas, a été oublié par la suite. Pourtant, les conseils régionaux auraient tout intérêt à la mise en place d'une politique petite enfance efficace qui attire les entreprises et les familles. L'UNAF souligne l'importance de rendre public les schémas, d'en faire un outil de communication auprès des acteurs et des familles. Une plateforme nationale d'échanges des acteurs des schémas, est en construction et sera prochainement disponible en ligne.

Projet de loi de financement de la Sécurité Sociale

L'Assemblée nationale a adopté à l'unanimité la hausse de 30% du plafond du complément de libre choix du mode de garde (CMG), qui devrait bénéficier à environ 44.000 familles, pour un gain de l'ordre de 70 euros par mois. La prime de naissance, majorée de 11 euros, passe quant à elle à 934 euros.

LUTTE CONTRE L'EXCLUSION

Plan Grand froid 2017-2018

A l'approche de la période hivernale, une instruction interministérielle, associant le ministère des Solidarités et de la Santé et ceux de l'Intérieur, de la Cohésion des territoires (logement) et du Travail, met en place le "guide national de prévention et de gestion des impacts sanitaires et sociaux liés aux vagues de froid 2017-2018. Lire : [L'instruction interministérielle du 3 novembre 2017](#).

Un nouveau délégué interministériel à la prévention et à la lutte contre la pauvreté des enfants et des jeunes

Olivier Noblecourt a été nommé délégué interministériel à la prévention et à la lutte contre la pauvreté des enfants et des jeunes, lors du conseil des ministres du 15 novembre 2017. Il sera chargé de veiller à la mise en oeuvre de la stratégie de lutte contre la pauvreté lancée par Emmanuel Macron le 17 octobre. Ancien adjoint au maire, en charge de l'action sociale et familiale, à Grenoble, où il présidait le CCAS, il était à la tête du cercle de réflexion *Terra Nova* lors de la publication, en janvier 2014, de son rapport "La lutte contre les inégalités commence dans les crèches".

Le rapport du Secours catholique ne voit pas d'amélioration sur la pauvreté.

Le Secours catholique publie son rapport statistique sur "L'état de la pauvreté en France". L'association caritative travaille sur les publics qui se présentent à ses permanences, soit 1.438.000 personnes rencontrées en 2016 par ses 67.900 bénévoles. Conclusion : la pauvreté continue de s'aggraver et les permanences de l'organisation caritative sont confrontées à un nombre croissant de situations de pauvreté. Le rapport montre ainsi que 60% des ménages reçus vivent dans une extrême pauvreté et que, contrairement à une idée reçue, la majorité des personnes accueillies sont actives, même si la part des inactifs tend à augmenter. Cette évolution s'explique, pour partie, par le nombre croissant de personnes âgées isolées. Une autre tendance de fond réside dans la présence de femmes "aux situations toujours plus fragiles" et dans une précarisation accrue des jeunes ménages.

Le rapport démonte, de façon convaincante et démonstrations chiffrées à l'appui, les huit préjugés les plus répandus sur la pauvreté. Pour en savoir plus : [Le rapport statistique 2017 du Secours catholique](#) ; [Le démontage de huit préjugés sur la pauvreté](#).

La fondation Abbé-Pierre note un léger recul du nombre d'expulsions.

La fondation Abbé-Pierre publie le bilan 2017 de sa plateforme téléphonique "Allô prévention expulsion" (le 0810.001.505). Celui-ci couvre la période allant d'octobre 2016 à septembre 2017. La trêve hivernale a commencé le **1^{er} novembre** et prendra fin le **31 mars** 2018. Lire : [Le bilan de la plateforme téléphonique "Allô Prévention Expulsion"](#)

Joëlle Martinaux, présidente de l'Unccas, explique ce qui freine et ce qui marche

L'Union nationale des centres communaux et intercommunaux d'action sociale vient de publier la synthèse des échanges qui se sont tenus lors de son congrès à Reims, les 17 et 18 octobre 2017. L'UNCCAS cite nombreux exemples d'"actions innovantes qui sont tuées dans l'œuf pour des raisons réglementaires, administratives ou juridiques". Il serait notamment "quasiment impossible" à l'heure actuelle pour un CCAS de "mixer des financements publics et privés".

Du côté de ce qui fonctionne, Joëlle Martinaux cite les écoles de la deuxième chance, l'apprentissage et, plus globalement, les réorientations de personnes ayant décroché de la formation et de l'emploi - notamment des jeunes, mais aussi des femmes élevant seules leurs enfants. Sur "le parcours résidentiel des personnes vulnérables", elle met en avant les pensions de famille. Sur ce sujet comme sur d'autres, elle appelle à "lever les réserves" et à "construire mieux avec toutes les exigences budgétaires auxquelles on est contraint". [La synthèse des échanges du congrès de l'Unccas](#).

Le 9 novembre, [l'UNIOPSS a fêté ses 70 ans](#) !

LOGEMENT

Plan départemental d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées

Le [décret du 14 novembre 2017](#) définit les modalités d'élaboration du PDALHPD, son contenu, sa mise en oeuvre, son évaluation ; il définit la composition du comité responsable du plan et de ses instances locales ainsi que leurs missions.

Projet de loi de finances : l'article 52 finalement adopté, le gouvernement concède un étalement sur trois ans

L'article 52 sur la "réforme des aides au logement et de la politique des loyers dans le parc social" a été adopté par l'Assemblée nationale. Il crée une "réduction de loyer de solidarité" (RLS), qui "permet d'articuler le montant du loyer (fixé en fonction du logement) et le niveau de ressources du locataire, et vise à moduler le loyer à la baisse pour les ménages dont le revenu est inférieur à un certain niveau de ressources". Après la bronca suscitée par cet article et pour calmer le jeu, tout en se laissant le temps de préparer les mécanismes de compensation, le gouvernement a fait adopter un amendement de dernière minute étalant la réforme sur trois ans.

Le président du Sénat a annoncé le 7 novembre avoir proposé au président de la République l'organisation d'une "conférence de consensus" sur le logement avant la présentation du projet de loi, prévu fin 2017 début 2018, qui déclinera les aspects législatifs de la stratégie logement. Le comité exécutif de l'Union sociale pour l'habitat, qui s'est réuni le 8 novembre, a approuvé cette idée de Gérard Larcher. La Fédération nationale de l'immobilier (Fnaim) a de son côté diffusé un [communiqué](#) de presse pour dire tout le bien qu'elle pensait de cette idée de "conférence de consensus" La Chambre nationale des propriétaires [adhère](#) également à la proposition de Gérard Larcher.

SRU : Jacques Mézard demande aux préfets une nouvelle liste de communes carencées

Le ministre de la Cohésion des territoires ne veut pas de laxisme dans l'application de la loi SRU, alors que de nombreuses communes ont "fait un effort considérable" pour s'acquitter de leurs obligations." Il demande aux préfets de lui adresser avant le 24 novembre une nouvelle liste de communes ne les ayant pas au contraire respectées et ils devront ensuite prendre des arrêtés de carence d'ici fin décembre.

Alur - Le Haut Comité pour le logement des personnes défavorisées demande au gouvernement d'appliquer l'encadrement des loyers

Le Haut Comité pour le logement des personnes défavorisées a publié, le 8 novembre, une évaluation très favorable sur l'efficacité du dispositif d'encadrement des loyers mis en place à Paris depuis 2015. Il demande dès lors d'appliquer la loi Alur en permettant aux 28 agglomérations prévues par la loi d'appliquer l'encadrement. Huit propositions sont énoncées dans le rapport. A retrouver ici : [L'évaluation du dispositif d'encadrement des loyers mis en place à Paris, du Haut comité pour le logement des personnes défavorisées \(HCLPD\)](#)

Le sentiment d'abandon territorial partagé par près d'un Français sur trois

28% des Français éprouvent le sentiment d'un "délaissement territorial", selon une [enquête nationale](#) du Crédoc. Ce sentiment d'abandon est à la fois géographique et social. Il est prégnant dans les territoires situés "en dehors des grandes aires urbaines". Il est aussi fortement lié aux conditions sociales : les plus pauvres (36%), les non-diplômés (33%) et les chômeurs (39%) y sont plus sujets, même lorsqu'ils vivent dans la sphère d'influence d'une grande métropole. Paradoxalement, ce sentiment d'abandon est assez peu répandu dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville, Ce qu'ils attendent surtout des pouvoirs publics, c'est de l'emploi "via l'installation de nouvelles entreprises", mais aussi des services publics : offre de santé, des transports, des services administratifs (mairie, Pôle emploi, CAF).

LUTTE CONTRE L'ILLETTRISME

Thierry Lepaon, le délégué interministériel à la langue française pour la cohésion sociale (ancien secrétaire général de la CGT), placé auprès du Premier ministre, est également président de l'Agence nationale de lutte contre l'illettrisme (Ancli). 7% de la population métropolitaine de 18 à 65 ans est touchée par l'illettrisme. 20% des allocataires du RSA seraient en situation d'illettrisme, soit une proportion trois fois supérieure à la moyenne nationale. Le conseil d'orientation stratégique qui doit être prochainement mis en place par un arrêté du Premier ministre devra définir les orientations du plan national d'action contre l'illettrisme. Pour en savoir plus : [La page du délégué interministériel à la langue française pour la cohésion sociale, sur le site de Matignon.](#) ; [La communication sur la politique en faveur de la langue française pour la cohésion sociale, au conseil des ministre du 15 février 2017.](#) ; [Le site de l'Agence nationale de lutte contre l'illettrisme \(Ancli\).](#) ; [Le forum permanent des bonnes pratiques contre l'illettrisme, mis en œuvre par l'Ancli.](#) ; [L'article de l'ADF, en date du 31 octobre 2017, sur la rencontre avec le délégué général.](#)

TRANSPORTS

Fermeture de lignes, dégradation de l'offre : les usagers interpellent le Premier ministre

Dans une lettre ouverte au Premier ministre sur l'avenir de la SNCF, rendue publique le 10 novembre, la [Fédération nationale des associations d'usagers des transports](#) (Fnaut) déplore la dégradation de l'offre, le manque de visibilité sur la stratégie de l'entreprise publique et partage sa crainte d'une baisse accélérée des services, notamment sur les TGV et Intercités.

VIE ASSOCIATIVE

Edouard Philippe présente les termes du dialogue sur le développement de la vie associative

Le Premier ministre a annoncé le 9 novembre le lancement d'une concertation sur l'innovation sociale, le développement des structures de l'économie sociale et solidaire et l'engagement citoyen. Le Haut Conseil de la vie associative proposera une stratégie pour 2018 et les années suivantes. Edouard Philippe s'est félicité de l'aide de 25 millions d'euros attribuée au Fonds pour le développement de la vie associative (FDVA) pour compenser la fin de la Réserve parlementaire et soutenir les associations "les plus fragiles" ou "les plus petites". Il est revenu sur les décisions relatives aux 200.000 contrats aidés en 2018 qui seront réservés aux territoires ruraux et aux associations de "l'urgence sociale et sanitaire" et de l'accompagnement des enfants en situation de handicap à l'école. Lire : [Le discours du Premier ministre.](#)

JEUNESSE

[1er Conseil régional des jeunes du Grand Est](#)

Le Conseil régional des jeunes du Grand Est s'est réuni pour la première fois en séance plénière d'installation le 4 novembre 2017 à la Maison de la Région à Metz sous la présidence de Jean Rottner, Président de la Région Grand Est. Composé de 72 jeunes âgés de 15 à 29 ans et issus de tout le territoire, il respecte la parité hommes-femmes. Leur mandat d'une durée de 2 ans est bénévole et non renouvelable. Le Conseil se réunira 2 à 3 fois par an en Assemblée plénière alternativement à la Maison de la Région à Strasbourg, à Châlons-en-Champagne et à Metz. Ces séances seront publiques. En parallèle, les jeunes participeront à des séances de travail mensuelles sur chacun des territoires alsacien, lorrain et champardennais.

A bientôt pour une nouvelle édition !